

projet éolien participatif de Taillard

communauté de communes des Monts du Pilat (Loire)

association ÉNERGIES COMMUNES RENOUVELABLES

AÉROWATT



Cadre général :

Un territoire rural de moyenne montagne, une **Communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP)**, sur lequel des préoccupations et des décisions environnementales sont affirmées depuis plusieurs années (chaufferies bois et réseaux de chaleur, crèche BBC, ...). La CCMP compte 16 communes (15 320 habitants, 30 785 hectares), (par rapport à Saint-Etienne 180 000 habitants, et avec son agglomération, 400 000)

situées à l'Est de Saint-Etienne vers la vallée du Rhône
la partie la plus au sud du département de la Loire,
des limites sud de la ville de Saint-Etienne jusqu'à Bourg-Argental
de part et d'autre de la N82 « le col de la République »,
avec le sommet des Monts du Pilat : le crêt de la Perdrix culminant à 1432m.

http://www.cc-montsdupilat.fr/carte_du_territoire

- Le parc éolien sera situé sur une crête, orientée pratiquement Est Ouest, sur le territoire des communes de SAINT-SAUVEUR en RUE (1120 habitants) et BURDIGNES (350 habitants), au sud du **Parc Naturel Régional du Pilat**
<http://maps.google.fr/maps?ll=45.261563,4.527575&z=13&t=h&hl=fr>
- Ce projet de Parc éolien a été initié puis mené par la CCMP, MM Jean GILBERT et Guillaume SABOT (Président et Vice-président, maires respectifs de MARLHES et GRAIX) et l'association **Énergies Communes Renouvelables** (président Philippe HEITZ)
- Un autre projet éolien est en étude sur la commune voisine et limitrophe de RIOTORD, située en Haute-Loire, région d'Auvergne (ZDE accordée). Le développeur est E.D.P.

La Zone de Développement Eolien (ZDE) :

La ZDE obtenue a une surface de 205 ha de forêt, dont la moitié sur la commune de ST SAUVEUR est la propriété d'une section de commune, l'autre moitié étant sur la commune de BURDIGNES, qui en est propriétaire à 50%, le restant appartenant à une vingtaine de particuliers. Une grande partie de la forêt sur la crête a été détruite par la tempête de 1999.

La capacité de la ZDE est une **puissance totale de 30 MW**.



État d'avancement :

Historique :

- 2008/2011 : Création d'un Comité de Pilotage (COFIL) au sein de la CCMP pour mener les études en vue de l'obtention d'une ZDE sur le territoire de la Communauté de Communes.
Création en 2010 de l'association Énergies Communes Renouvelables (ECR, Philippe HEITZ président), et reconnaissance de cette association par la CCMP comme membre du comité de pilotage.
La CCMP et ECR rencontrent plusieurs développeurs pour les interroger sur leur conception de l'éolien participatif, associant une entreprise industrielle avec les collectivités locales et des citoyens.
Visites de 2 parcs éoliens : St-AGRÈVE, St-JEAN-LACHALM,
Rencontre avec la Communauté d'Agglomérations de ROMANS sur Isère.
Conférences pour présenter l'éolien.
- Début 2011 : dépôt en Préfecture de la Loire du dossier de la ZDE de TAILLARD .Été 2011 : rédaction conjointe CCMP/ECR du cahier des charges de l'appel à candidatures pour le développement du parc, en vue de la sélection des entreprises.
- 17 octobre 2011 : arrêté de La ZDE de TAILLARD signé par le Préfet.
- Janvier 2012 : lancement de l'appel à candidature par la CCMP - 9 dossiers déposés fin janvier.
- Février mars avril 2012 : Sélection du développeur en 2 étapes par le COFIL et la CCMP (dossiers + entretiens).
- 2 mai 2012 : choix définitif officiel par la CCMP de l'entreprise choisie : AEROWATT.
- Fin mai 2012 : première réunion de travail entre 3 représentants d'AEROWATT et ceux de la CCMP et d'ECR.

La phase actuelle (automne 2012):

- Répartition des rôles entre le développeur, la CCMP et ECR, création des structures et de leurs statuts, information et mobilisation de la population.
- Mise en place du mât de mesures de vent prévue en octobre 2012.
- Objectifs fin 2012 : création d'une Société de Projet (SAS) au capital initial de 150 000€ pour le développement : études techniques, environnementales, économiques, démarches administratives et foncières, information envers les habitants et les associations, dépôt des dossiers de permis de construire et ICPE.
- Le projet vise à réunir au sein de la même structure juridique (SAS) l'industriel Aéro watt, les collectivités réunies en Société d'Economie Mixte (SEM) et les citoyens habitants de la communauté de communes ou membres d'Énergies Communes.

L'importance de l'information des élus pour un projet éolien participatif

Le projet éolien n'est pas né participatif, il l'est devenu petit à petit par l'implication progressive d'abord des élus puis des citoyens, et maintenant d'un industriel.

Le président de la CCMP et les élus de la commission développement durable ont d'abord du convaincre les autres élus du conseil communautaire d'engager une démarche d'étude de ZDE indépendante de tout développeur, donc sur fonds propres de la CCMP.

La décision n'allait pas de soi : les élus sont en matière d'éolien représentatif du reste de la population, c'est-à-dire répartis en trois groupes, les convaincus, les indécis et les opposants. Fin 2008, le conseil communautaire qui devait décider du lancement de l'étude a reporté sa décision pour prendre le temps de consacrer une soirée à une présentation complète sur les enjeux de l'éolien.

Au cours de ce conseil fin 2008, un tour de table des 34 élus m'a permis de noter tous les arguments développés par chacun, ainsi que sa conclusion ("contre, pour, ne sais pas"). Puis j'ai représenté schématiquement la position de chacun par un point sur un graphique avec en axe des abscisses l'attitude adoptée (je bloque, je ralentis, j'avance) et en axe des ordonnées les arguments (de positifs à négatifs).

Exemples d'arguments positifs : le conseil municipal de Burdignes (commune d'implantation du projet de ZDE) l'a approuvé à l'unanimité ; assez de "pas de ça chez nous", nous sommes responsables de la production de l'énergie que nous consommons ; la démarche ZDE permettra de répondre à nos questions ; la visite du parc de St-Agrève était intéressante...Exemples d'arguments neutres : il est nécessaire d'établir un zonage, d'évaluer et maîtriser le projet ; je suis d'accord si les communes d'assise le sont ; quel coût d'études ? ; qui paye ? ; c'est un travail difficile ; les communes d'assise doivent avoir un droit de veto ; je manque d'information...Exemples d'arguments négatifs : d'accord, mais pas dans ma commune ; c'est une pollution du paysage ; je doute sur le démantèlement ; nous avons trop d'électricité ; il faut faire ça là où il y a du vent fort et régulier : à Dakar (sic) ; nous n'avons pas le temps de débattre...

Chaque élu donnait plusieurs arguments et annonçait sa position, donc pouvait être placé sur l'axe du discours (plus ou moins positif) et sur l'axe de l'attitude (plus ou moins engagée).

Cette méthode de représentation en nuage de points, évidemment qualitative et subjective dans ce cas, a permis néanmoins de distinguer trois groupes.

Les opposants (je bloque) représentaient 15% et montraient une grande cohérence entre les paroles et les actes : tous leurs arguments sont négatifs.

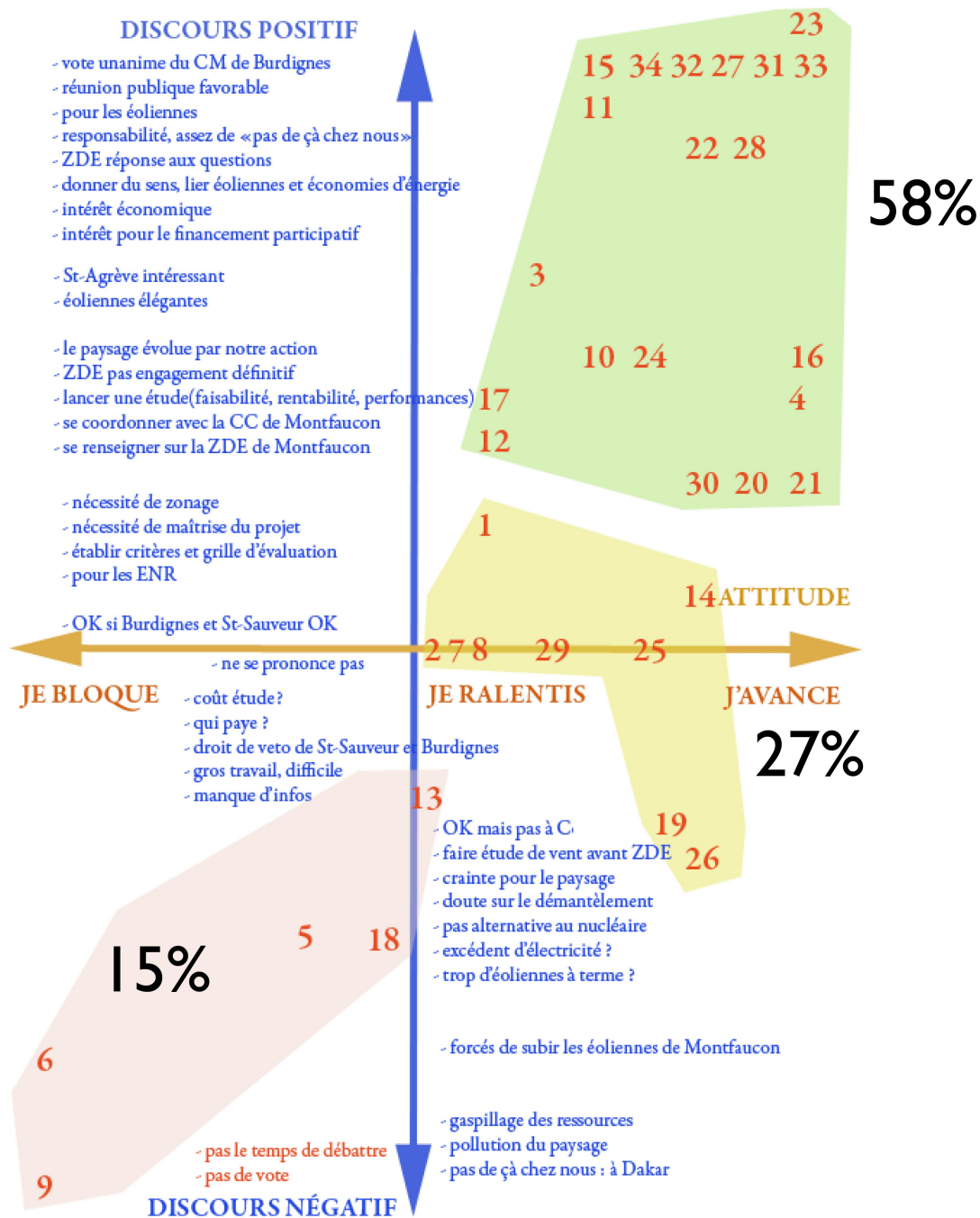
Les convaincus (j'avance) représentaient 58% et montraient aussi une grande cohérence entre les paroles et les actes : tous les arguments sont positifs ou neutres.

Les indécis (je ralentis) représentaient 27%. Parfois leurs arguments étaient négatifs ce qui n'empêchait pas une attitude positive "pour ne pas bloquer la majorité". La plupart donnaient autant d'arguments positifs que négatifs et décidaient au final de s'abstenir ou de suivre la majorité (en l'occurrence favorable).

Alors qu'il aurait pu avoir un vote favorable dès ce conseil, le président de la CCMP a reporté le vote et décidé de prendre un mois supplémentaire pour qu'une information complète des élus communautaires permette à chacun de se décider sur la base d'informations précises et partagées.

Une soirée complète (20-23 h) fut donc consacrée par les conseillers communautaires à débattre autour de deux présentations sur le contexte énergie-climat et sur les enjeux de l'éolien.

Une semaine après cette soirée d'information, le vote du conseil communautaire donna 85 % favorables au lancement de l'étude ZDE et 15% défavorables. Le groupe des indécis s'était donc solidarisé avec le groupe des convaincus.



L'information des élus par des présentations et des visites de sites fut l'étape préalable à l'information de la population par le moyen de trois réunions publiques et d'un atelier public, réunions animées par les élus porteurs du projet, par le bureau d'études et par Énergies Communes. Au final, l'arrêté de ZDE ne fut l'objet d'aucun recours.

Mais la ZDE n'est qu'une étape initiale, et l'effort d'information sera poursuivi tout au long du développement du projet de parc éolien participatif.

Philippe HEITZ



tél.04.77.51.87.32

ph.heizt@orange.fr

présentation du projet éolien participatif de Taillard (Loire)
par l'association ÉNERGIES COMMUNES RENOUVELABLES - ph.heizt@orange.fr